

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 12 MAI 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le douze mai deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 5 mai 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, CAYLA Alain, LACOMBE Jean-Pierre, PEGUES Florence, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, CAPMARTIN Marion, FILHOL Justine.

Absents excusés ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), GARIBAL Christine (procuration à Isabelle MIRABEL), MAZENQ Mélanie (procuration à Marion CAPMARTIN), MARTY Maurice (procuration à Jean-Pierre ISSALY)

Secrétaire de séance : RUAT Gaëtan

**Délibération n° 2026 – 50 - Commande publique
Marché triennal – Balayage et nettoyage des rues et places du bourg**

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal que la propreté du bourg nécessite l'intervention d'un prestataire équipé pour le nettoyage et le balayage hebdomadaire des rues et places du bourg. Au vu du bordereaux de prix, il est proposé de signer un marché avec l'entreprise Mirabel Balayage qui a fourni une offre pour cette prestation. Ce marché est reconductible 2 fois, soit jusqu'au 31/12/2028. Les prix sont révisables une fois par an.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier les travaux de nettoyage et de balayage des rues et places du bourg à l'entreprise Mirabel Balayage
- Autorise M. le Maire à signer le marché triennal avec l'entreprise pré-citée

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 21/05/2026
- publication ou notification du : 21/05/2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE